



Titre Formateur(rice) Professionnel(le) d'Adultes

LE PLUS ISP : Participation à des comités
de pilotage pédagogiques

Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Les objectifs de la formation

Par sa double expertise, pédagogique et technique, le titulaire du titre sera capable de contribuer au développement des compétences favorisant l'insertion sociale et professionnelle des adultes et l'accès à la qualification et/ou la professionnalisation. La formation se compose de 2 modules, complétés par 2 périodes en entreprise. Période d'intégration: Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation (35 heures).

Déroulé et contenu de la formation

Module 1.

Préparer et animer des actions de formation collectives en intégrant des environnements numériques : (299heures).

- La réponse à une demande de formation
- La conception d'une séquence de formation multimodale
- L'animation et l'évaluation d'une séquence de formation
- La démarche de formateur responsable

Période en entreprise (126 heures).

Module 2.

Construire des parcours individualisés et accompagner les apprenants : (310 heures).

- L'adaptation du scénario et des outils pédagogiques à l'individualisation
- L'individualisation des parcours et l'accompagnement des apprenants
- L'accompagnement des apprenants à la réussite
- L'analyse de ses pratiques professionnelles

Période en entreprise (154 heures).

Session d'examen (77 heures).

Certification

L'ensemble de ces modules (2 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau III (BTS/DUT) de formateur/trice professionnel/le pour adultes. Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP), peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :

- CCP - Préparer et animer des actions de formation collectives en intégrant des environnements numériques : module 1.

- CCP - Construire des parcours individualisés et accompagner les apprenants : module 2.

À partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre.